

Li 9 settembre 1957

COMITATO DI Bruxelles

Illustre Collega,

Voglia scusarmi se ho tardato a scriverLe: mi ero ritirato in campagna per terminare la preparazione dell'edizione del carteggio Arrivabene-Massari, nonchè la redazione della comunicazione che presenterò al convegno di Studi goldoniani di Venezia su Goldoni nel Belgio. Rientrando stamattina ho trovato il suo articolo su Filippo Parlatore che ho letto con grande interesse. La ringrazio della Sua gentilezza.

A parte Le spedisco la prima realizzazione del nostro Comitato: la prima parte dell'inventario dei documenti sul Risorgimento esistenti nel Belgio.

Voglia gradire, coi miei ringraziamenti rinnovati, i miei più cordiali auguri.

Suo
Roberto J. Lauffer

123, Avenue des Statuaires
Uccle

In questo sommo mi giungo il suo libro: anche di questo le auguro sentiti meriti. Il piccolo saggio che ho mandato all'Archivio Storico Arrivabene Sarti, vedo, una piccola integrazione.

ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU 25 SEPTEMBRE 1957.
=====

L'assemblée générale constitutive de l'association sans but lucratif a eu lieu à la Fondation Universitaire, 11 rue d'Egmont, à Bruxelles, le mercredi 25 septembre 1957.

La séance est ouverte à 15.05 h., par Mr le Chanoine A. Simon.

Sont présents: MM. les chanoines Simon et Aubert, Melle Ranieri, MM. les professeurs Van Kalken, Roelants, Willequet et Van Nuffel.

Sont excusés: Melles M. Martens et Vander Veeghde, MM. Jacquemyns, Dhondt, Demoulin, Cosemans et Stengers.

Mr Van Nuffel donne lecture des observations de MM. Aubert et Demoulin sur le projet de statut. Il est décidé que les suggestions de ces deux membres seront reprises dans le règlement d'ordre intérieur, ceci afin de ne pas disjointre les stipulations des articles 3 et 17.

En conséquence, le règlement d'ordre intérieur mentionnera:

- 1) que le Comité de Bruxelles s'efforcera, en tout premier lieu, de favoriser les échanges d'étudiants et d'aider ceux-ci dans leurs recherches;
- 2) que, pour les contrats, baux, et autres documents du genre, la signature du président et du secrétaire seront requises.

Les statuts sont approuvés à l'unanimité.

Le secrétaire du bureau provisoire rend compte des activités du comité depuis janvier dernier:

- a) publication de la première partie de l'inventaire
- b) revision (en cours) de l'inventaire des archives de Gaesbeek;
- c) journée de Gaesbeek;
- d) renseignements fournis par Mr Desneux à l'archiviste de Cagliari Loddo Canepa - à titre gracieux.

Il signale que certaines réactions sont déjà parvenues et qu'une correction à l'inventaire publié a été transmise par Mr Gaetano Falzone, qui a aussi demandé quelques indications.

L'assemblée fixe la cotisation à 100 Fr minimum pour les membres effectifs, à 50 Fr pour les membres adhérents (étudiants) et à 500 Fr minimum pour les membres protecteurs.

Mr l'Ambassadeur d'Italie a fait parvenir au bureau provisoire un don de 2.000 Fr pour couvrir les frais de premier établissement; le Banco di Roma a versé 500 Fr. Les autres établissements italiens en Belgique n'ont pas réagi ou ont réagi négativement.

L'assemblée décide de solliciter une subvention du Ministère de l'Instruction Publique en vue de la publication d'un Bulletin qui, grâce à l'édition de l'inventaire, pourrait sans doute trouver un certain nombre d'abonnés.

Le Conseil d'Administration a été formé comme suit:

Président: Mr le chanoine Simon; Vice-Président: Mr le professeur Van Kalken;
Secrétaire: Mr Van Nuffel; Administrateur: Mr Roelants.

La séance est levée à 16.20 h.

13 Agosto 1957

COMITATO DI

Chiar.mo Sr. Prof. Gaetano Falzone

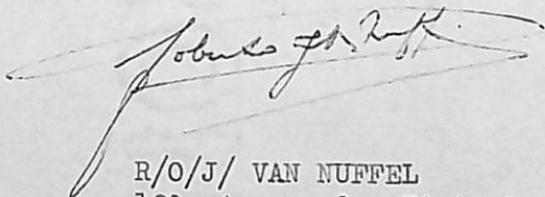
Castellana Sicula,
S i c i l i a .

Egregio Professore,

La ringrazio per la Sua lettera del 9 agosto. Credo che la Biblioteca che meglio possa accogliere il Suo libro sia quella del nostro Comitato. Questo riceverà il Suo statuto legale il giorno 25 settembre p.v. (A.s. b.l.) in modo da poter essere accolto al castello di Gaesbeek; lo stesso giorno il Conservatore del castello sarà eletto amministratore e Conservatore delle nostre collezioni. Se nel frattempo Ella volesse mandarmi il Suo libro mi farebbe un vero favore.

Io posseggo l'archivio storico Messinese del '55 col Suo saggio e La ringrazia della Sua gentilezza.

Voglia gradire i miei migliori ossequi.



R/O/J/ VAN NUFFEL
123, Avenue des Statuaires,
U C C L E .

Istituto per la Storia del Risorgimento.
Comitato di Bruxelles.

Bruxelles, le 31 août 1957.

Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous
ce pli :

1. la première liste des documents sur le risorgimento se trouvant dans des dépôts belges;
2. un projet pour les statuts de l'a.s.b.l.

Une assemblée statutaire aura lieu le 25 septembre à la Fondation universitaire, en vue de l'approbation de ces statuts. La convocation vous sera transmise en temps utile. Je vous saurais gré toutefois de me faire connaître vos observations, autant que possible par écrit, avant le 20 septembre.

Je vous prie d'agréer, cher collègue,
l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Robert Van Nuffel

123, Avenue des Statuaires, Uccle.

COMITE D'HISTOIRE DU RISORGIMENTO.
=====

Statuts.

Les soussignés, tous Belges, fondent aujourd'hui, vingt-cinq septembre mil neuf cent cinquante-sept, entre eux et pour ceux qui deviendront membres à l'avenir, une association sans but lucratif, conformément à la loi du vingt-sept juin mil neuf cent vingt et un.

Les statuts de l'Association ont été arrêtés comme suit :

Chapitre Ier. - Nom, siège.

Art. 1. - Nom : Comité d'Histoire du Risorgimento (Section Belge de l'Istituto per la Storia del Risorgimento italiano).

Art. 2. - Siège : Bruxelles.

Chapitre II. - Buts.

Art. 3. a) Etablir un contact scientifique entre les contemporanéistes belges et italiens.

b) Préparer une histoire des rapports entre l'Italie et la Belgique à l'époque contemporaine.

A cet effet, notamment :

a) établir un fichier de tous les documents sur le Risorgimento existant en Belgique

b) favoriser et provoquer toute recherche scientifique sur le Risorgimento italien, dans ses rapports avec la Belgique

c) publier un bulletin donnant le résultat de ces recherches

d) encourager la publication de tous travaux du genre.

Pour la réalisation de son objet, l'association peut accomplir toutes opérations généralement quelconques. Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toute association sans but lucratif ayant un objet analogue au sien.

Chapitre III. - Ressources.

- Art. 4. Les ressources de l'association sont les suivantes :
- A. Cotisations des membres. Le maximum de la cotisation des membres est fixée à 1.000 francs maximum par an. Le conseil fixera chaque année le montant minimum de la cotisation.
 - B. Dons et legs.
 - C. Subvention des pouvoirs publics et d'établissements publics.
 - D. Toutes autres délibérées et décidées par le conseil d'administration.

Chapitre IV. - Associés.

- Art. 5. L'association se compose de :
- Membres effectifs
 - Membres adhérents
 - Membres protecteurs.
- Art. 6. Tout membre est libre de se retirer de l'Association en adressant sa démission, par pli recommandé, au conseil d'administration. Sera réputé démissionnaire, le membre qui après deux rappels sera en défaut d'acquitter sa cotisation.
- Art. 7. L'assemblée générale, statuant sur le rapport du conseil d'administration, aura le droit d'exclure tout membre dont les actes seront à son avis, incompatibles avec les principes de l'association. L'exclusion ne pourra être prononcée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.
- Art. 8. L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées.

Chapitre V. - Organes de l'Association.

A. L'Assemblée générale.

- Art. 9. L'assemblée générale est l'organe souverain de l'association. Elle se réunit au moins une fois l'an. Au cours de cette assemblée, il est procédé au renouvellement du conseil d'administration selon les modalités prévues à l'article 13.

Art. 10. L'assemblée générale est convoquée par le président au moins dix jours francs avant la date prévue pour la réunion. Elle peut être convoquée à la demande d'un tiers des membres du conseil ou de trente membres effectifs au moins.

Art. 11. Seuls les membres effectifs ont le droit d'assister aux assemblées générales avec voix délibérative.

B. Le Conseil d'Administration.

Art. 12. L'Association est gérée par un conseil d'administration de quatre membres au moins. Il comprend un président, un secrétaire et un administrateur.

Art. 13. Les membres du conseil sont élus pour quatre ans. Ils sont renouvelables par moitié tous les deux ans: le président et l'administrateur faisant partie de la première série, le secrétaire de la seconde.

Art. 14. Le conseil d'administration gère les affaires de l'Association et la représente dans tous les actes judiciaires. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale est de sa compétence. Il peut déléguer ses pouvoirs au bureau pour un temps limité. Tous les ans il soumet à l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget pour le prochain exercice.

Art. 15. Le conseil d'administration peut délibérer valablement lorsque la moitié au moins de ses membres sont présents y compris le président et le secrétaire.

Chapitre VI. - Dispositions générales.

Art. 16. Les décisions seront prises conformément au règlement d'ordre intérieur.

Art. 17. Le président, le secrétaire et l'administration sont valablement autorisés à signer les actes nécessaires à la gestion de l'association ou qui engagent sa responsabilité, et particulièrement les extraits de procès-verbaux, les contrats, les baux, les chèques de banque et chèques postaux, les mandats et autres pièces ayant trait à l'association. Pour ces pièces seule une signature est nécessaire.

Art. 18. L'exercice budgétaire courra du 1er janvier au 31 décembre.

Art. 19. Toute modification aux statuts devra être faite dans les formes prévues à l'article 8 de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif.

Art. 20. La dissolution de l'association ne pourra être décidée que par une assemblée générale spécialement convoquée à cet effet et selon les formes prévues par l'art. 20 de la loi précitée.

Art. 21. En cas de dissolution les biens seront dévolus au domaine de Gaesbeek.

Chapitre VII. - Dispositions transitoires.

Art. 22. Le conseil d'administration est composé comme suit pour la période 1957-1959 :

Signé :

Chanoine Aloïs Simon, professeur à la faculté Saint-Louis, 38, Boulevard du Jardin Botanique, Bruxelles.

Chanoine René Aubert, professeur à l'Université Catholique, Rue des Joyeuses Entrées, 32, Louvain.

Guillaume Jacquemyns, professeur à l'Université libre, 172, Avenue Coghén, Uccle-Bruxelles.

Mina Martens, archiviste de la Ville de Bruxelles, Rue Félix Delhasse, 27, Saint-Gilles, Bruxelles.

Robert Demoulin, professeur à l'Université de Liège, 50, Rue du Jardin Botanique, Liège.

Maurice Roelants, conservateur du domaine de Gaesbeek.

John Bartier, professeur à l'Université Libre, Rue Rodenbach, 143, Forest-Bruxelles.

Robert Van Nuffel, professeur à l'Université de Gand, 123, Avenue des Statuaires, Uccle-Bruxelles.

Sources

pouvant servir à l'histoire des rapports italo-belges au XIX siècle.

I. Documents se rapportant aux réfugiés politiques.

1. Archives du Ministère des Affaires Etrangères (Bruxelles) (A.E.P.) : Cor. Pol.

Réfugiés en général.

Autriche : t. IX, n° 165, 169 (ann. 1845)
t. X, n° 35, 41, 47, 50 (ann. 1846)
t. XIV, n° 10, 55, 156 (ann. 1850)
t. XV, n° 150, 159 (ann. 1851)
t. XVI, n° 9, 17, 38, 134, 138 (ann. 1852)
t. XXV, n° 24, 31, 32, 38, 43, 76, 25, 26 (ann. 1858)

France : t. XII, n° 21 bis, 22 bis (ann. 1845)
t. XV, n° 199 (ann. 1852)

Grande Bretagne : t. XVI, n° 14 (ann. 1850)
t. XXVII, n° 131 (ann. 1851)
t. XXVIII, n° 14, 36, 53, 103, 113, 116,
123, 139 (ann. 1852)
t. XXX, n° 101, 109, 135, 142, 148, 160,
162, 185 (ann. 1853)
t. XXXVIII, n° 21, 25, 32, 38, 41, 43, 49, 50,
52, 55, 56, 57, 58, 56, 63, 69,
72, 73, 78, 82, 84, 85, 86, 87,
89, 92, 95, 99, 101, 103, 105,
106, 112, 115, 117, 121, 123,
126 (ann. 1858)

Erusse : t. XIII, n° 143, 147 (ann. 1852)

Russie : t. I, n° 193 (ann. 1853)
t. IV, n° 28, 40, 41 (ann. 1858)

Saint-Siège : t. I, n° 53 (ann. 1836)

Réfugiés italiens.

Autriche : t. XV, n° 160 (ann. 1851)
t. XVI, n° 3, 7, 24, 35, 47, 55, 76 (ann. 1852)
t. XVII, n° 59, 78, 123 (ann. 1853)

...

- France : t. XV, n° 199, 200, 204 (ann. 1852)
- Grande Bretagne : t. XXVIII, n° 65, 79, 102, 103, 106 (ann. 1852)
t. XXX, n° 103, 109, 143, 159, 199 (ann. 1853)
- Italie (Sardaigne) : t. IV, n° 45 (ann. 1851)
t. IV, n° 48, 49 (ann. 1852)
t. VI, n° 21, 25, 31, 33, 49 (ann. 1854)
- Suisse : t. II, n° 23, 26, 27 (ann. 1852)
t. II, n° 44 (ann. 1853)
t. II, n° 57 (ann. 1854)
t. II, n° 148 (ann. 1856)
t. II, n° 231, 237, 241 (ann. 1857)
t. II, n° 251, 259, 261, 265, 267, 270, 280, 284, 294, 295, 296, 299, 309 (ann. 1858)
t. IV, n° 155, 156, 157 (ann. 1864)
t. V, n° 3, 5 (ann. 1868)

2. Archives du Ministère des Affaires Etrangères (Bruxelles)
A.E.B. Dossiers Réfugiés Politiques.
(suite nominative des Italiens cités dans ces dossiers)

- | | |
|---|--|
| <u>AGOSTINO</u> (Colonel d') | Réfugiés : Vol. 2. Pièce 83. |
| <u>ALBERINO</u> (Pio) | Réfugiés : Vol. 6. Pièce 178. |
| <u>ALBRIZIO</u> (Charles) | Réfugiés : Vol. 1. Pièces 78, 90, 97. |
| <u>ARMELLINI</u> (Charles) et
(Virginio) | Réfugiés : Vol. 1. Pièces 78, 90, 97,
185 et suivantes
Vol. 4. Pièces 80 et
suivantes |
| <u>BEISTEGUI</u> (José, Don) | Réfugiés: Vol. 6. Pièces 48 et
suivantes |
| <u>BERTI</u> (Auguste) | Réfugiés : Vol. 6. Pièces 178. |
| <u>BERZI</u> (Angelo) | Réfugiés : Vol. 5. Pièces 55 et
suivantes |
| <u>BLANQUI</u> | Réfugiés : Vol. 9. Pièces 51 et
suivantes |

<u>BOIRO</u> (J.-B.)	Réfugiés : Vol. 3. Pièce 95.
<u>BOLOGNINI</u> (Comte)	Réfugiés : Vol. 9. Pièces 159 et suivantes
<u>BORISIO</u> (Marc Antonio)	Réfugiés : Vol. 1. Pièce 155.
<u>BOSCHI</u> (François)	Réfugiés : Vol. 6. Pièce 178.
<u>BOTTIGLIERI</u>	Réfugiés : Vol. 2. Pièce 83.
<u>BOVSCHI</u> (Angelo)	Réfugiés : Vol. 6. Pièce 178.
<u>BRAMANI</u> (Louis)	Réfugiés : Vol. 5. Pièces 52 et suivantes
<u>CALDESI</u> (Léonidas)	Réfugiés : Vol. 1. Pièces 100 et suivantes
<u>CALDESI</u> (Vincent)	Réfugiés : Vol. 1. " " " "
<u>CAMISANI</u> (Georg)	Réfugiés : Vol. 1. Pièce 155.
<u>CAMMAROTA</u> (Joseph)	Réfugiés : Vol. 2. Pièce 83.
<u>CANOVA</u> (Edouard)	Réfugiés : Vol. 6. Pièces 178.
<u>CAPPECCIONI</u> (François) ou <u>CAPPICIONI</u> (?)	Réfugiés : Vol. 3. Pièces 104 et suivantes Vol. 4. Pièces 6 et suivantes
<u>CAPPELLE</u> (Silvère)	Réfugiés : Vol. 5. Pièces 169 et suivantes Vol. 6. Pièces 21 et suivantes
<u>CASARETTO</u>	Réfugiés : Vol. 8. Pièce 80.
<u>CICERNACCHIO</u> (fils)	Réfugiés : Vol. 5. Pièces 55 et suivantes
<u>CIRILLO</u>	Réfugiés : Vol. 2. Pièce 83.
<u>CONFORTI</u> (Cesare)	Réfugiés : Vol. 9. Pièces 91 et suivantes
<u>CORADINI</u> (Alexandre)	Réfugiés : Vol. 1. Pièces 78, 90, 97.
<u>FARINA</u>	Réfugiés : Vol. 9. Pièces 52 et suivantes
<u>FELETTI</u> (Georg)	Réfugiés : Vol. 1. Pièce 155.
<u>FERRARI</u> (Nicolas)	Réfugiés : Vol. 6. Pièce 178.

<u>FIORINI</u> (Louis)	Réfugiés : Vol. 8. Pièces 39 et suivantes 112 et " 153 et "
<u>FONTANA</u> (Charles)	Réfugiés : Vol. 6. Pièce 178.
<u>FRANCESCHI</u> (Gaspard)	Réfugiés : Vol. 5. Pièces 180 et suivantes Vol. 6. Pièces 1 et suivantes
<u>GANDOLFI</u> (Jean-Baptiste)	Réfugiés : Vol. 7. Pièces 60 et suivantes 118 et "
<u>GARIBALDI</u>	Réfugiés : Vol. 5. Entre pièces 80 et 81.
<u>GAVARDINI</u> (Maurice)	Réfugiés : Vol. 6. Pièces 85 et suivantes
<u>GIANNATASIO</u>	Réfugiés : Vol. 2. Pièce 83.
<u>GIULIANI</u>	Réfugiés: Vol. 9. Pièces 52 et suivantes
<u>GRACIOSI</u> (Filippo)	Réfugiés : Vol. 6. Pièce 178.
<u>GUELFÀ</u> (Camille)	Réfugiés : Vol. 6. Pièce 178.
<u>GUERRINI</u> (Pierre)	Réfugiés : Vol. 5. Pièces 55 et suivantes
<u>HELLER</u> (Camillo)	Réfugiés : Vol. 1. Pièce 155.
<u>INNECO</u> (Anna Felicita)	épouse divorcée du Marquis <u>Soria</u> , Diégo - Voir <u>SORIA</u> .
<u>KACHI</u> (César)	Réfugiés : Vol. 6. Pièce 178.
<u>LASTRICO</u>	Réfugiés : Vol. 8. Pièce 80.
<u>MADINO</u> (Giacomo)	Réfugiés : Vol. 3. Pièce 95.
<u>MANCIONI</u> (Casimir) ou <u>NANCIONI</u>	Réfugiés : Vol. 6. Pièce 178.
<u>MANGINI</u>	Réfugiés : Vol. 8. Pièce 80.
<u>MANZI</u>	Réfugiés : Vol. 4. Pièce 103.
<u>MARANGONI</u> (Giovanni)	Réfugiés : Vol. 9. Pièces 42 et suivantes

<u>MARSUZZI</u>	Réfugiés : Vol. 5. Pièces entre 142 et 143.
<u>MARTILLI</u> (Alexandre)	Réfugiés : Vol. 3. Pièces 95 et suivantes
<u>MASINO</u> (Giocomo)	Réfugiés : Vol. 3. Pièces 95 et suivantes
<u>MASSENATTA</u> (Ange)	Réfugiés : Vol. 6. Pièce 178.
<u>MASUIZY de AGUIRRE</u> .	Réfugiés : Vol. 5. Pièces entre 155 et 156 et suivantes
<u>MAZZINI</u> (Giuseppe)	Réfugiés : Vol. 1. Pièces 101 & " "
alias M.B. PHILIPP LORENZE	" Pièce 249
MARTINELLI	" 2. " 98
	" 3. " s 6, 68 et suivantes, 84 (signalement) et suivantes.
	" 4. Pièces 50, 80 et suiv., 99 et " , 107.
	" 5. Pièces 67 et suiv. Pièce 145.
	" 6. Pièce annexe à 22, 183, 192.
	" 7. Pièce 9 et suiv.
	" 8. Pièces diverses not. 80, etc...
	" 9. Pièces 40 et suiv. 146 et "
<u>MAZZUCCHELLI</u> (Giacomo)	Réfugiés : Vol. 3. Pièces 95 et suivantes
<u>MONTECHI</u> (Mathias)	Réfugiés : Vol. 3. Pièces 6 et suivantes
<u>MORELLI</u> (Achille)	Réfugiés : Vol. 7. Pièces 27 et suivantes " 84 et suivantes
<u>MORNAGHINI</u> (Roberto)	Réfugiés : Vol. 6. Pièce 178.
<u>MOSCARDINI</u> (Jérôme)	Réfugiés : Vol. 1. Pièces 78, 90, 97.
<u>MOSLO</u>	Réfugiés : Vol. 8. Pièce 80.
<u>NARRO</u> (Louis)	Réfugiés : Vol. 6. Pièce 178.
<u>NERRY</u>	Réfugiés : Vol. 9. Pièce 52.

- ONGARO (Francesco dell') Réfugiés : Vol. 1. Pièce 155.
- ORSINI (Felice) Réfugiés : Vol. 4. Pièces 103, 107
Vol. 7. Pièces 23, 30,
37 (attentat
d'Orsini le 14 janvier 1858
VOL. 8, pièces 14 et suiv.)
- PADORANI (Mathias) Réfugiés. Vol. 1. Pièce 155.
- PANOLINI Réfugiés : Vol. 6. Pièce 178.
- PASQUALI (André) Réfugiés : Vol. 1. Pièces 78, 209.
- PASSA (Feliciano) Réfugiés : Vol. 6. Pièce 178.
- PAVIA (Jacques) Réfugiés : Vol. 1. Pièce 157.
- PERELLI (Jean-Baptiste) Réfugiés : Vol. 1. Pièce 157.
- PESCANTINI (Frédéric) Réfugiés : vol. 1. Pièces 100 et
suiv. pièce.
125
vol. 6. Pièces 178,
186 et suiv.
- PETROCCHI Réfugiés : Vol. 4. Pièce 103.
- PETRONIO fu Giorgio (Matteo) Réfugiés : Vol. 1. Pièce 155.
- PETTALUGA Réfugiés : Vol. 8. Pièce 80.
- PIANCIANI (Don Luis de) Réfugiés : Vol. 5. Pièces 9 et
suiv.
Vol. 6. " 73 " "
Réfugiés : Vol. 7. Pièces 23, 37
(attentat d'Orsini le 14 janvier
1858. Vol. 8. Pièces 14 et suiv.)
- PIERRI
- PINA Réfugiés : Vol. 5. Pièce 84.
- PISCINO (Cesar) Réfugiés : Vol. 6. Pièce 178.
- POERIO (Baron) Réfugiés : Vol. 2. Pièce 83.
- QUADRIO (Mauritzio) Réfugiés : Vol. 3. Pièces 6 et
suivantes
- RAPETTI (Camille Yacinthe) Réfugiés : Vol. 9. Pièces 91 et
suivantes
- RAZZONA Réfugiés : Vol. 10. Pièces 40 et
suivantes
- RICCI (François) Réfugiés : Vol. 1. Pièce 157.

<u>RIGHETTI</u> (Attilio) ou KIGHETTI.	Réfugiés : Vol. 6. Pièce 178.
<u>ROMANO</u> (Liborio)	Réfugiés : Vol. 2. Pièce 83.
<u>ROSALINO</u> (Pilo)	Réfugiés : Vol. 9. Pièces 42 et suivantes
<u>RUBRATI</u>	Réfugiés : Vol. 6. Pièce 178.
<u>RUDIO</u>	Réfugiés : Vol. 7. Pièce 37. Vol. 8. Pièces 14 et suivantes
<u>RUNCALDIER</u> (Attilio)	Réfugiés : Vol. 3. Pièce 133 et suivantes.
<u>RUSSO</u>	Réfugiés : Vol. 2. Pièce 83.
<u>SAFFI</u>	Réfugiés : Vol. 5. Pièce 84.
<u>SAFIOPTI</u>	Réfugiés : Vol. 2. Pièce 83.
<u>SARACCO</u> (François)	Réfugiés : Vol. 9. Pièces 93 et suivantes
<u>SARACCO</u> (Paola)	" " " " " " " " " " " "
<u>SERENA</u> (Léon)	Réfugiés : Vol. 1. Pièce 125.
<u>SINI</u>	Réfugiés : Vol. 4. Pièce 103.
<u>SORIA</u> (Marquis Diégo)	(époux divorcé de INNECO, Anna Felicia). Réfugiés : Vol. 3. Pièces 131 et suiv. " 4. " 15 " " 4. " 63 "
<u>SPEDIERI</u> (Eugène)	Réfugiés : Vol. 7. Pièces 26 et suiv. 81 et suiv.
<u>STEFANEO</u> (Anton)	Réfugiés : Vol. 1. Pièce 155.
<u>STERBINI</u> (Pierre)	Réfugiés : Vol. 5. Pièces 55 et suivantes
<u>TOFANO</u>	Réfugiés : Vol. 2. Pièce 83.
<u>TOMMASI</u>	Réfugiés : Vol. 2. Pièce 83.
<u>TRENTANONE</u> (?)	Réfugiés : Vol. 5. Pièces 55 et suivantes
<u>VALSECCHI</u> (Pierre)	Réfugiés : Vol. 6. Pièce 178.
<u>VARLE DESIDERI</u> (Michel)	Réfugiés : Vol. 7. Pièces 158 et suivantes

<u>VERCELLESI</u> (Felice)	Réfugiés : Vol. 6. Pièce 178.
<u>VERGOSTINI</u> (Nicolaus)	Réfugiés : Vol. 1. Pièce 155.
<u>VESTONTI</u> (Galiozzo)	Réfugiés : Vol. 1. Pièce 157.
<u>ZAMPERINI</u> (Fernand)	Réfugiés : Vol. 6. Pièce 178.

---oooOooo---

II. Dossiers d'Italiens séjournant en Belgique. Archives
de la ville de Bruxelles (A.V.B.).

ANSALDI, Etienne, du Piémont.

A.V. Police des étrangers, carton 5. (20 mars) - 12 avril
1827.

BIANCHI, Giuseppe, de Milan.

A.V. Police des étrangers, carton 5. 12 novembre 1828.

BONO, Joseph, du Piémont.

A.V. Police des étrangers, carton 2. 12 mars 1822.

CALASSO, Jean, du Piémont.

A.V. Police des étrangers, carton 5. (27 février 1826)-
29 avril 1826

CAVICIHI, Théodore, de Modène.

A.V. Police des étrangers, carton 7. Liste de décembre
1833, farde du 12 février 1834.

CAZZOTO, Giuseppe, prêtre, de Piacenza (?).

A.V. Police des étrangers, carton 6. (2 septembre 1829)-
6 septembre 1829.

CURTI, Jean, de Turin.

A.V. Police des étrangers, carton 2. 18 mars 1822.

DANDOLO, Comte, de Côme.

A.V. Police des étrangers, carton 3. 10 avril 1822.

DE COLLENBERG, Pierre, Comte, de Ferrare.

A.V. Police des étrangers, carton 6. 10 mars 1830 -
(6 mai 1830).

DEFERRANTI, Zani, de Bologne.

A.V. Police des étrangers, carton 6. (7 septembre 1827) -
3 février 1830.

DOGLIOTTI, Charles, du Piémont.

A.V. Police des étrangers, carton 5. (15 février)- 21
février 1825.

- FADDEE, Joachim, de Côme.
A.V. Police des étrangers, carton 3. 10 avril 1822.
- FERRE, Joseph, Comte, de Naples.
A.V. Police des étrangers, carton 4. (5 novembre 1825) -
8 octobre 1825.
- FOA, Joseph, de Gênes.
A.V. Police des étrangers, carton 5. (23 juin 1827) -
12 juillet 1827.
- FONTANA, Augustin, de Turin.
A.V. Police des étrangers, carton 2. 18 mars 1822.
- FROTTE, Antoine, chambellan de l'Empereur d'Autriche arrivé
chez le Vicomte Arconati.
A.V. Police des étrangers, carton 2. 23 février 1822.
- GERVINO, Joseph, du Piémont.
A.V. Police des étrangers, carton 5. (5 septembre 1826)
- 27 septembre 1827.
- LAGO MARSINO, Alexandre, du Piémont.
A.V. Police des étrangers, carton 5. (4 août 1826) - 14
octobre 1826.
- LIBRI BAGNANO, Colonel, de Florence.
avec lettres de Bagnano et "lettre d'un banni à sa Majesté
le Roi de France".
A.V. Police des étrangers, carton 4. (1 avril 1825) -
26 mai 1825.
- MALASPINA, soigné sur les ordres d'Arconati.
A.V. Police des étrangers, carton 7. (2 juin 1837) -
17 juillet 1837.
- MANERA, Joseph, d'Asti.
A.V. Police des étrangers, carton 7. 18 octobre 1837.
- MARRANDINO, de Naples.
A.V. Police des étrangers, carton 5. (15 février) - 21
février 1825.
- MASERA, Mathieu-Ange, du Piémont.
A.V. Police des étrangers, carton 5. (7 février) - 27 fé-
vrier 1827.
- MAZETTI, Guillaume, de Brescia.
A.V. Police des étrangers, carton 5. 3 mai 1826.
- MAZZONESCHI, Antoine, de Rome. Artiste peintre.
A.V. Police des étrangers, carton 5. 23 novembre 1826.

- MAZZONESCHI, Antoine, de Rome. Peintre.
A.V. Police des étrangers, carton 6. (9 janvier) - 18
janvier 1829.
- MIOLLIS, Léon, de Rome.
A.V. Police des étrangers, carton 4. 3 - 5 mars 1823.
- MONTUANO RIVA, Constantin, de Pavie, avocat de Milan.
A.V. Police des étrangers, carton 4. 3 - 4 mars 1824.
- MORELLI, Carlo, prêtre, de Piacenza.
A.V. Police des étrangers, carton 6. (2 septembre 1829) -
6 septembre 1829.
- NEGRO, Joseph, du Piémont.
A.V. Police des étrangers, carton 5. (6 août 1826) -
7 novembre 1827.
- PANIGADA, Bertrand de Brescia.
A.V. Police des étrangers, carton 5. 3 mai 1826.
- PESCHIERA, Rosa, de Milan.
A.V. Police des étrangers, carton 5. 12 novembre 1828.
- PESTOLESI ou PESTOTESI, Pierre, de Florence.
A.V. Police des étrangers, carton 7. 26 juin 1837.
- PISANI-DOSSI, Charles, de Montecalvo.
A.V. Police des étrangers, carton 5. (5 mars 1828) -
7 mars - (15 mars 1828).
- PROVANA de COLEGNO, Hyacinthe, de Turin.
A.V. Police des étrangers, carton 4. (7 octobre) -
4 décembre 1825.
- PUCCI, Jean, marquis de Florence.
A.V. Police des étrangers, carton 2. (26 mai) - 8 juin
1821.
- QUARTERO, Pascal, du Piémont.
A.V. Police des étrangers, carton 4. 20-22 mars 1823.
- RIVA, Joseph, de Vercelli en Piémont.
A.V. Police des étrangers, carton 5. (1 octobre) - 5
novembre 1828.
- ROLLANDI, Franco, du Piémont.
A.V. Police des étrangers, carton 4. (27 novembre 1822)
- 23 avril 1823.

ROLLIGNI, Quirino, de Brescia. Peintre restaurateur de tableaux.

A.V. Police des étrangers, carton 5. (8 avril 1828) -
13 juin 1828.

Chevalier ROMEO, Piémontais.

A.V. Police des étrangers, carton 5. (2 juillet) - 31
juillet 1828.

SALAZAR, Joseph, Comte, de Milan.

(allusion aux désordres de Naples et Piémont)

A.V. Police des étrangers, carton 2. (26 mai) - 8 juin
1821.

TROMPEO, Joachim, de Piémont.

A.V. Police des étrangers, carton 4. (23 avril) - 10
juin 1825.

VELLINI, Gaudence, du Piémont.

A.V. Police des étrangers, carton 5. (11 janvier) - 31
août 1828.

VISMARA, Joseph, du Piémont.

A.V. Police des étrangers, carton 5. (8 septembre 1826) -
8 octobre 1826.

Liste d'Italiens résidant à Bruxelles.

A.V. Police des étrangers, carton 7.

Voir fardes : 12 février 1834.

31 décembre 1851.

---oooOooo---

III. Documents se rapportant aux tractations commerciales
entre l'Italie et la Belgique.

Ministère des Affaires Etrangères (Bruxelles)

- n° 2.056 - Négociations commerciales : Belgique-Etats Pontificaux 1840-1869, Convention de navigation du 11 avril 1840. Projets de négociations commerciales 1852-1853, 1867-1869.
- n° 2.092 - Négociations commerciales : Belgique-Deux Siciles 1852-1858. Traité de Commerce et de Navigation du 23 mars 1857 (Correspondance 1852-1858).
- n° 2.093 - Négociations commerciales : Belgique-Toscane 1837-1848 et 1858.
- n° 2.094 - Négociations commerciales : Belgique-Sardaigne
 2.095 1838-1860, Convention de commerce et de naviga-
 2.096 tion du 10 octobre 1838 (correspondance 1838-
 1839); convention du 24 janvier 1851 (corres-
 pondance 1840-1857).
- n° 2.097 - Négociations commerciales : Belgique-Italie
 1862-1879. Traité de Commerce et de Navigation
 signé le 9 avril 1863, correspondance 1862-79.
- n° 2.730 - Négociations commerciales : Belgique-Italie
 1875-1881, Prorogation du traité de 1863.
- n° 10.058^{IV} - Mission du Comte d'Oultremont à Naples, août
 1859 (avènement du Roi François II).
- n° 10.201 - Consulat des Deux-Siciles à Anvers (1833).
- n° 10.386 - Consulat de Sardaigne à Anvers : nomination
 et correspondances diverses (1839-1843).